

Réserves de substitution Sèvre niortaise, soutien réaffirmé des élus agricoles du comité de bassin

lundi 11 septembre 2023, par [lpe](#)

Les projets de stockage d'eau font l'objet de nombreuses controverses. Dans ce contexte, les élus représentant les Chambres d'agriculture et La Coopération Agricole au comité de bassin Loire-Bretagne tiennent à rappeler qu'ils soutiennent, quand cela est pertinent, la création de réserves de substitution [1].

Le Ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, a renouvelé également son soutien au stockage de l'eau pour l'agriculture en précisant qu'« *il faut dépassionner le débat et se référer à la science* ».

Sur le territoire de la Sèvre Niortaise et du Mignon, les élus rappellent que le financement de 6 réserves a été validé en conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne en novembre 2020. Ces réserves dites de substitution vont permettre de maintenir une population agricole nombreuse et une activité agricole diversifiée répondant aux besoins du territoire : à noter que plus de la moitié des exploitations concernées ont un atelier d'élevage.

La construction de ces réserves a été validée suite à un protocole d'accord pour une agriculture durable signé par la majorité des parties prenantes en 2018. Mais à ce jour, 5 ans après, une seule réserve est mise en service sur les 6 actées. La remise en cause actuelle du protocole par certains n'est pas entendable. En effet, les agriculteurs ne pourront tenir leurs engagements que lorsque les réserves seront opérationnelles.

Les élus agricoles du comité de bassin Loire-Bretagne souhaitent la reprise du dialogue sur ce territoire dans un climat apaisé, avec les acteurs locaux. C'est le sens de la motion du comité de bassin Loire-Bretagne qui a été votée le 6 juillet 2023 à la quasi-unanimité (137 voix pour et 1 abstention). Dans cette motion, le comité de bassin n'évoque à aucun moment la suspension des projets de réserves déjà autorisés : il appelle l'ensemble des acteurs de l'eau à renouveler ou poursuivre le dialogue.

Soutenez le Petit économiste, rendez-vous dans notre boutique en ligne !

<https://boutique.lepetiteconomiste.com>

Notes

[1] Une réserve de substitution est destinée au stockage de l'eau. On parle de substitution car les volumes d'eau prélevés en été, dans un milieu potentiellement en tension, sont remplacés par des prélèvements en hiver. Le risque d'assèchement des cours d'eau en été est donc diminué.